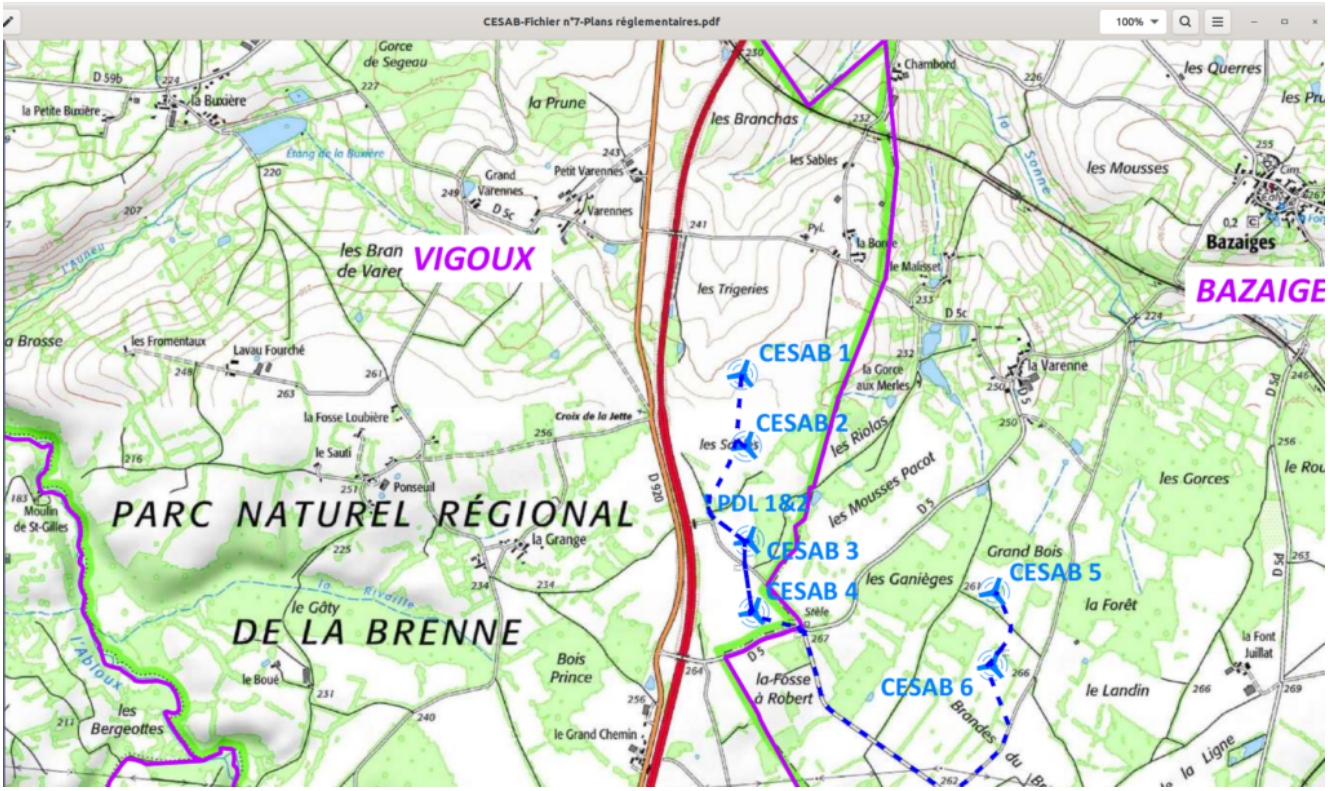
LesSables : rappel de la situation

Les machines vont s'implanter ici :



Pour le voisinage, rappel de la jurisprudence : https://www.ladepeche.fr/2021/11/05/tarn-ils-gagnent-leur-combat-contre-les-eoliennes-au-bout-de-six-ans-9910864.php

Pour les propriétaires terriens, rappel des obligations qui vous seront dues : https://avenirboischautsud.fr/category/proprietaires/

Pour les propriétaires de maisons, secondaires ou pas, l'addition va se payer cher aussi : https://avenirboischautsud.fr/category/devaluation-mobiliere/

Le dossier complet du promoteur en préfecture se trouve ici : https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE/Societe-Centrale-eolienne-Les-sables-Parc-eolien-Les-Sables-a-Bazaiges-et-Vigoux

C'est le moment de passer à l'action (viser une prise de contact avec un avocat d'ici la fin avril 2023 sinon vous risquez d'être pris de court). Exprimez-nous votre motivation

à agir ici ↴

recours-les-sables
Nom *
Nom
Nom
Nom
Prénom
Prénom
Email *
Téléphone *
Je souhaite faire tierce opposition car j'ai un intérêt à agir de type : *
☐ Dévaluation de mon bien immobilier
☐ préjudice sur ma qualité de vie
☐ préjudice sur ma santé
☐ autre (en message ci-dessous)
Je suis conscient qu'il me faut agir financièrement
☐ oui je le peux directement à mesure de mes moyens
☐ oui et j'ai une assurance juridique
☐ pas tout de suite, j'ai besoin d'un étalement financier par exemle
☐ Non, je n'ai pas de moyen
Votre message
Si vous êtes un humain, ne remplissez pas ce champ.
Envoyer